



# LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE DES LITIGES ET CONTENTIEUX

PV n°03 du 29/08/2023

Membres présents :	Membres absents excusés :	Membres absents :
ALAIN ISSORAT	PATRICIA FRANCOIS	
STEVE JEAN-MARIE	MARIO FELIX	
HIGHT MURIEL		
BERTHIER LINLEY		
JAMSON MARQUIS		

Compte tenu des impératifs de calendrier, les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours qui suit la notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et 189 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission s'est réunie en visio le 31/08/2023 à 17h00 pour se prononcer.

### COURRIERS RECUS

*Confirmation de réserve du CSCC le 28/08/2023 : Dossier en instance à la CRA seule compétente dans cette affaire.*

*Demande de report du match SC KOUROUCIEN/ASC LE GELDAR. Match n°25863006 Club demandeur L'ASC LE GELDAR/ Motif : Nombre de joueur sélectionnés/Avis commission : Favorable*

### INFORMATION

La commission informe l'ensemble des clubs que la FMI est obligatoire pour établir la feuille de match dans toutes les catégories. Elle demande aux clubs de bien vouloir se conformer aux différents protocoles d'utilisation. Elle précise que les clubs doivent désigner sur footclub le dirigeant ou éducateur habilité sur la catégorie. En cas de difficulté, merci de bien vouloir se rapprocher du secrétariat de la LFG. La non-utilisation de la FMI peut entraîner la perte du match selon l'article 138 bis des règlements généraux de la FFF.

**La commission demande à l'ensemble des clubs évoluant à domicile de se rapprocher des propriétaires des installations pour s'assurer de la bonne tenue des rencontres. Il ne sera pas concevable qu'un match n'ait pas lieu par manque de préparation ou de coordination entre le club et le propriétaire.**

### AFFAIRES TRAITEES

## SENIORS

- **COUPE DE France ZONE REGIONALE**

- 3<sup>ème</sup> tour

- **AFFAIRE 21179912 – MATCH n° 26462630 US MATOURY/RC DU MARONI**  
**Absence RC DU MARONI : Forfait RC DU MARONI -Amende :300€**



# LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football  
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

- **AFFAIRE 21179912 – MATCH n° 26462636 US ST ELIE/US SINNAMARY**  
**Absence US ST ELIE : Forfait US ST ELIE-Amende :300€**

- **CHAMPIONNAT**

- o Régional 2 Poule B

- **AFFAIRE 21180822 – MATCH n° 25878014 ASC KAWINA/ASCO : Forfait ASC**  
**KAWINA -Amende :300€**

## **DEMANDE D'INFORMATION TRANFERTS INTERNATIONAUX**

Faute d'avoir eu de réponses après plus de 8 jours, la demande d'information de CIT ayant été introduite le 10/07/2023, la commission demande à l'administration et à la commission compétente de délivrer les licences pour les joueurs suivants :

- TERG Guillaume Licence n° 9603983724
- SJONKO Laurent Licence n° 9604225408
- PITA Courdny Licence n° 9604035203
- KOEMPAI Frisse Licence n° 9604079184
- DOEGLAS Siverion Licence n° 9603992838
- AJEREMI Navaro Licence n° 9603447313

**Le secrétaire de séance**  
**Muriel HIGHT**

**Le président de séance**  
**Alain ISSORAT**

**Fin de la séance : 17h15**